

CENTRE MARIE-MÉDIATRICE

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 10 février 2021

14 h 15

Visioconférence - TEAMS

Procès-verbal

Sont présents

Noms

Groupes représentés

Madame Sonia Lombart

Représentante des groupes
sociocommunautaires/DÉCLIC

Madame Véronique Lalonde

Représentante des groupes socio-
économique/Le PITREM

Madame Sylvie Lemay

Représentante des enseignants

Madame Régine Grenon

Représentante du personnel de
soutien /Technicienne en éducation
spécialisée

Madame Virginie Gagnon

Représentante des professionnels/

Sont également présents à la table du Conseil d'établissement

Madame Manon Moreau

Directrice du Centre Marie-Médiatrice

Madame Raymonde Pichette

Secrétaire d'école

Sont absentes

Madame Farinoosh Ghassemi

Représentante des enseignants

Madame Julianne Bédard-Vallée

Représentante des élèves

1-	Présence et quorum
315 - CÉ 20/21	<p>Mme Sonia Lombart, présidente du Conseil d'établissement ouvre la séance à 14 h 25 après avoir constaté le quorum et s'être assuré que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus.</p> <p>Nouvellement directrice au Centre Marie-Médiatrice, Mme Manon Moreau souhaite la bienvenue aux membres et mentionne qu'il lui fait plaisir de les rencontrer.</p>
2-	Adoption de l'ordre du jour du 10 février 2021
315 - CÉ 20/21	<p>PRÉAMBULE : Mme Sonia Lombart, présidente du Conseil d'établissement, procède à la lecture de l'ordre du jour;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Véronique Lalonde, appuyé par Mme Régine Grenon et résolu à l'unanimité</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du 10 février 2021 tel que proposé.</p>

Durée	No	Sujets	Objets
1 min	1	Présence et quorum	Constat Accueil
2 min.	2	Ordre du jour	Adoption
10 min.	3	Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020	Adoption
5 min.	4	Code de vie	Approbation
10 min	5	Questions du public	
	6	Levée de la séance	

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020

315 - CÉ
20/21 **PRÉAMBULE** : Mme Sonia Lombart, présidente du Conseil d'établissement, permet aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du Conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Véronique Lalonde, appuyé par Mme Virgine Gagnon, il est résolu à l'unanimité

DE DISPENSER, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020

D'ADOPTER tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020 du Conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice.

4 - Code de vie

315 - CÉ
20/21 Mme Manon Moreau mentionne que le code de vie sera présenté lors d'une prochaine rencontre, et ce, étant donné que le document est toujours en révision par un comité de travail. Dès que le code de vie sera revu, il sera déposé au Conseil d'établissement pour approbation.

5 - Question du public

315 - CÉ
20/21 Mme Sonia Lombart aimerait savoir comment se passent l'entrée et l'assiduité des élèves au Centre Marie-Médiatrice.

Mme Manon Moreau mentionne qu'actuellement, les étudiants sont présents au Centre les lundis et mardis matin et que tout est mis en œuvre pour que les mesures sanitaires et la distanciation soient appliquées de façon rigoureuse. Pour ce qui est des après-midi et des autres journées, les élèves travaillent de façon virtuelle. Mme Moreau souligne que l'horaire du Centre sera revu à la fin du mois de février 2021.

Mme Sonia Lombart lance une idée à savoir que si avec les beaux jours, il serait possible de faire les classes à l'extérieur soit au parc Molson ou autre ? Mme Moreau mentionne que l'idée est bonne, mais qu'il serait quand même difficile pour les étudiants d'apporter les cahiers et les ordinateurs. Par contre, pour les cours d'éducation physique ce serait bien.

Mme Lombart mentionne qu'il serait aussi intéressant de mettre en place des activités physiques avec une offre qui touche le plus d'élèves possible.

Mme Moreau mentionne que toutes les idées sont les bienvenues mais que pour l'instant, il est encore difficile de se prononcer sur les mesures d'allègements, car face à la COVID et aux variants, il est important de suivre les directives de la Santé publique.

Levée de la séance :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Sylvie Lemay, appuyé par Mme Véronique Lalonde, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 14 h 43

**Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ remercie les membres
pour leur participation**



Sonia Lombart
Présidente

Véronique Lalonde
Vice-présidente

Date



Manon Moreau
Directrice
Centre Marie-Médiatrice

10.02.2021
Date